



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Délibération n° DEL 2026-034B

Le **27/03/2026** à 19h30, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **23/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DELERI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

Procurations : 01

COUSIN Corinne a donné pouvoir à POIRIER Patrice

Absents : 01

COUSIN Corinne

Secrétaire :

POIRIER Patrice

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 08/04/2026

Publication le 08/04/2026

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU VUACHE (SIPV) - Désignation des délégués de la commune

M. le Maire rappelle, que suite au renouvellement du conseil municipal, ce dernier doit procéder, dans les meilleurs délais, à la désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs, dont le Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache (SIPV).

Conformément aux statuts du SIPV, chaque commune doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

M. MERLOT Cédric et M. PORCHET Alexandre se déclarent candidats pour les postes de délégués titulaires et Mme BIGAND Martine et M. GANDY Christophe pour les postes de suppléants.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2024-0004 en date du 8 janvier 2024, approuvant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache,

Considérant que le syndicat est administré par un comité syndical, composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant qu'il convient pour chaque commune, de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que la désignation a lieu à scrutin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement à l'unanimité,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection des délégués à bulletins secrets, mais à mains levées et procède à l'élection des délégués appelés à siéger au comité du SIPV.

A l'issue du vote, ont été élus :

Titulaires			Suppléants	
1	MERLOT Cédric	29 voix	BIGAND Martine	29 voix
2	PORCHET Alexandre	29 voix	GANDY Christophe	29 voix

Résultat du vote :

Pour : 29 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,
Patrice POIRIER

Signé